

CONSEIL MUNICIPAL - 11 FÉVRIER 2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Conformément à la délibération du 6 juillet, il a été demandé aux associations de formuler chaque année leur demande au moyen du formulaire CERFA accompagné des pièces comptables et rapport moral. Les associations mareau-boisiennes « l'Espoir » et « l'Avenir » ont déclaré ne plus avoir d'activité et le montant octroyé habituellement a été réparti aux associations suivantes :

- Coopérative scolaire : 300 €
 - SEME (association des élèves du SIRIS) : 400 €
 - Les Zec'rainettes (garderie périscolaire) 500 €
- (au prorata du nombre d'enfants de la commune bénéficiaires de ce service).
Décision votée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

• L'agent technique, David JEREAUME, est en arrêt de travail jusqu'à fin mars et son arrêt risque de se poursuivre. Il est décidé d'embaucher sous contrat, M.LECAT, titulaire du CACES et permis Poids Lourds, dès lundi 15 février et pour la durée du congé maladie.
Décision votée à l'unanimité.

• Le contrat de Mme HULIN, en poste le 1^{er} décembre au secrétariat de mairie, arrive à terme fin février. Un nouveau contrat de trois mois sera signé et les formations CNFPT lui seront proposées.

NUMERIQUE POUR TOUS EN BIBLIOTHEQUE

Dans le cadre de l'opération initiée par la Médiathèque Départementale d'accessibilité au numérique pour tous les Loirétains, un appel à projets a été déposé avec don d'un ordinateur. Celui-ci servirait pour la bibliothèque et l'accompagnement des personnes à l'accès au numérique.

Dans la même logique, Evelyne VINCENT et Nicole CABAIL, qui gèrent la bibliothèque, assureront ce service. Elles ont déjà participé à deux matinées de formation et une 3^{ème} est prévue. Cette dernière présente le dossier d'appel à projets qui retient toute l'attention du conseil municipal.

Décision votée à l'unanimité.



Mareau-Aux-Bois, rue du Bourg - hiver 2021, sous la neige.

ANIMAUX ERRANTS :

Il nous est signalé très fréquemment des chiens et dernièrement des chats, gallinacés et boucs sur la voie publique. Rappelons que la divagation de tout animal est strictement interdite et la responsabilité EXCLUSIVE du propriétaire sera engagée en cas d'accident. Un berger « récidiviste » a été conduit à la fourrière.

De même, il est rappelé que tout chien doit être tenu en laisse, même lors des promenades en forêt.

MERCI aux propriétaires d'animaux fugueurs de prendre toute disposition afin de sécuriser vos clôtures et portails, et ainsi protéger vos animaux de compagnie, mais aussi les promeneurs d'autres chiens tenus eux en laisse.

- **Les bâtiments**

- Le Montafilan. La commission des travaux, lors de sa visite de septembre, a constaté le mauvais état de la toiture de la salle de danse (derrière le restaurant). Des infiltrations suintent le long du câble électrique du plafonnier.

- Mairie : Ne serait prise en charge par l'assurance au titre de la sécheresse 2019, que la reprise des fissures. En complément, une étude de sol sera réalisée le jeudi 18 février.

- Accessibilité des établissements recevant du public (mairie, église, salle polyvalente et auberge). Le chiffrage réalisé en 2015 lors du dépôt du dossier AD'AP fixait à 34 600 € le montant des travaux à réaliser avant 2019.

Un certain nombre d'aménagements ont été réalisés, mais sans déclaration d'achèvement. Un courrier de la préfecture rappelle nos obligations en la matière.

- **Les routes**

- La taille de la haie route de Vrigny a été effectuée par l'entreprise Chartier pour un coût de 1650 €. TTC

- Les travaux de réfection de la route de Laas d'octobre, ne sont pas satisfaisants : le revêtement n'a pas tenu et des nids de poules sont à nouveau en formation. Un courrier a été adressé à l'entreprise.

- L'employé communal a bouché les nids de poule route de Santeau (voie communautaire) mais cette réparation ne tient pas et d'autres trous se forment.

- Sécurité : Un groupe de travail est constitué en vue de rencontrer la Direction des Routes Départementales et aborder les différentes facettes de la circulation et du stationnement en agglomération. Le panneau pédagogique demandé en août dernier sera installé en avril. Des contrôles de gendarmerie ont été et seront à nouveau diligentés dans les rues du village. Plusieurs aménagements ont été avancés (déplacement du panneau d'entrée d'agglomération, interdiction des poids lourds, pose de silhouettes et annonce de radars, stationnement en chicane). Précisons que la Direction des Routes Départementales est souveraine sur toutes les voies départementales.

- **Défense incendie**

Un point noir subsiste, route de Bouzonville et rue des Loups, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il faudrait envisager une poche d'eau du type de celle installée sur un terrain privé au bord de la D2152. La commune ne possédant pas de terrain dans ce secteur, une recherche va s'imposer.

- **Décorations de Noël :**

Un système de sécurité pour retirer les décorations installées rue des écoles est en cours de fabrication.

La priorité sera donnée cette année à l'entretien des routes et la sécurité des personnes, les travaux de la mairie, l'accessibilité et la défense incendie.

SÉCURITÉ ET INCIVILITÉ ROUTIÈRE :

Dans l'ensemble du village, il est noté des vitesses excessives ainsi qu'une recrudescence des poids lourds sur certains itinéraires.

Deux réunions ont déjà eu lieu avec les services départementaux car nos routes sont en majorité de leur ressort, donc soumise à leur accord pour tout aménagement. Sur la base d'un dossier monté il y a quelques années et des estimations d'aménagement non réalisables financièrement, devront être reconsidérés les problèmes de stationnement et la notion d'agglomération.

Radar pédagogique, contrôles de vitesse, panneaux rappelant la vitesse en agglomération limitée à 50 km/h dès le panneau d'entrée de village et dans toute sa traversée... autant d'actions à mener. Mais seront-elles suffisantes à réveiller les consciences ?

J'en appelle au bon sens de chacun, et tout particulièrement des conducteurs ayant une « méchante tendance à appuyer sur le champignon » pour lever le pied et adopter une attitude plus respectueuse de la vie, tout simplement... N'attendons pas l'accident !

Aux abords de l'école, les parents sont priés de stationner leur véhicule sur les places (église, salle polyvalente), nos enfants sont précieux... et un peu de marche est salubre pour une bonne santé physique.